

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-009

SYNDICAT MIXTE DU
DEPARTEMENT DE L'OISE

DESIGNATION DE
DELEGUES

SEANCE
DU 11 JANVIER 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Le Président de séance expose qu'il convient de désigner les délégués communautaires titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

S'agissant de ce dernier point, le nombre de délégués est déterminé conformément au statut du SMDO.

Compte tenu de la population de la CCSSO telle qu'elle est issue des chiffres 2017 du dernier recensement de la population (25.938 habitants), le nombre de délégués est fixé à quatre (4). Il conviendra d'élire autant de suppléants.

Leur élection se fera à bulletin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L5711-1 du CGCT.

Le Président de séance fait un appel à candidature

William LESAGE présente sa candidature au poste de 1^{er} délégué titulaire
Dimitri ROLAND présente sa candidature au poste de 1^{er} délégué suppléant.

Jacky MELIQUE présente sa candidature au poste de 2^{ème} délégué titulaire
Guillaume MARECHAL présente sa candidature au poste de 2^{ème} délégué suppléant.

Daniel FROMENT présente sa candidature au poste de 3^{ème} délégué titulaire
Patrice CORNU présente sa candidature au poste de 3^{ème} délégué suppléant.

Didier JEUDON présente sa candidature au poste de 4^{ème} délégué titulaire
Marc PLASMANS présente sa candidature au poste de 4^{ème} délégué suppléant.

Premier tour de scrutin à scrutin secret à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----: | 48 |
| A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral ---: | 02 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----: | 46 |

Majorité absolue -----

Ont obtenu

William LESAGE poste de 1^{er} délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)
Dimitri ROLAND poste de 1^{er} délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Jacky MELIQUE poste de 2^{ème} délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)
Guillaume MARECHAL poste de 2^{ème} délégué, 46 voix (quarante-six)

Daniel FROMENT' poste de 3^{ème} délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)
Patrice CORNU poste de 3^{ème} délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Didier JEUDON 4^{ème} délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)
Marc PLASMANS au poste de 4^{ème} délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Compte-tenu de ces résultats,

William LESAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ère} délégué titulaire.
Dimitri ROLAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ère} délégué suppléant.

Jacky MELIQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} délégué titulaire.
Guillaume MARECHAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} délégué suppléant.

Daniel FROMENT', ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} délégué titulaire.
Patrice CORNU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} délégué suppléant.

Didier JEUDON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} délégué titulaire.
Marc PLASMANS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le : 24 JAN 2017
et de l'affichage le : 24 JAN 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 23 JAN. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER